

Mairie de GOUY-SAINT-ANDRE

oooooooo

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2009

Election européennes : bureau de vote :

Le conseil municipal établit le bureau de vote pour les élections européennes du 07 juin prochain. Trois membres, au minimum, doivent être présents en permanence au bureau de vote. Horaire du scrutin : 08 H à 18 H.

Organisation du centre de loisirs :

le Conseil Municipal organise le prochain centre de loisirs de l'été 2009 suivant les modalités suivantes :

- la participation des familles sera, comme l'an dernier, de 3,00 € par présence pour les enfants de la commune, de 6,00 € pour les enfants domiciliés à l'extérieur mais scolarisés dans la commune et de 8,50 € pour les enfants domiciliés à l'extérieur de la commune (la gratuité est maintenue à partir du 3ème enfant uniquement pour les familles domiciliées dans la commune) ;

- la participation minimale pour toute inscription sera de 10 présences, soit 30 € pour les enfants de la commune et 60 € ou 85 € pour les enfants extérieurs

- dates de fonctionnement du centre : du 06 juillet au 31 juillet 2009, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 14 H à 18 H, toute la journée pour les périodes de camping ou de sorties, soit 19 jours de fonctionnement ;

- le centre 2009 sera dirigé par Mlle DESEILLE Cathy ;

- les enfants pouvant s'inscrire au centre devront être nés entre le 01 janvier 1996 et le 31 juillet 2004 (toutes les familles concernées recevront un bulletin d'inscription) ;

- le budget prévisionnel est établi de la façon suivante :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Alimentation :	400 €	Participation des familles	1 200 €
Salaires personnel	4 000 €	Prestation de service CAF	1 000 €
Transport, déplacement	800 €	Participation Commune	5 050 €
Entrées parc et divers	800 €		-----
Assurance	50 €		7 250 €
Achat de matériel	600 €		
Primes de camping et autres	600 €		

	7 250 €		

Rémunération des animateurs du centre de loisirs :

Le Conseil Municipal décide de recruter une directrice et trois animateurs. M. le Maire prendra les arrêtés nécessaires et est autorisé à signer les contrats de travail au nom de la Commune. Le Conseil fixe ainsi qu'il suit le forfait journalier de rémunération 2009 pour le personnel d'encadrement qui sera rémunéré sur la base de 19 jours d'activité (montant inchangé par rapport à 2008) :

- directrice : 54,00 €

- animatrice titulaire B.A.F.A. : 45,90 €

- animatrice stagiaire B.A.F.A. : 43,49 €

Primes :

Pendant les périodes de camping, les animateurs sont en charge des enfants toute la journée. Le Conseil Municipal décide de leur allouer une prime de 25,00 € par jour de camping. Le règlement des primes de camping se fera au vu d'un état signé de la directrice du centre.

D'autre part, une prime de 40,00 € brut sera accordée aux encadrants pour le temps passé à la préparation du centre et au rangement du matériel en fin de centre.

Recrutement d'un agent en Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi

La commune a la possibilité de recruter des agents en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi. Le maire précise que la commune va avoir besoin d'un animateur pour les diverses structures mises en place : salle culturelle, bibliothèque, centre de loisirs, animations sportives diverses.

M. Thomas BAILLY, domicilié 1, Rue des Longs Courtils, est candidat pour ce poste et répond aux conditions de recrutement en C.A.E. Il es, d'autre part, titulaire du B.A.F.A. et du BPJEPS, diplômes qui lui

permettent d'assurer des animations, auprès des enfants notamment.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de recruter M. Thomas BAILLY en contrat C.A.E. à compter de début juillet 2009, pour une durée de 6 mois, à raison de 20 h par semaine.

Aménagement de la salle culturelle, Rue Attagnant

Un différend est toujours en cours avec l'entreprise à qui a été attribué le lot de peinture. Un huissier a été missionné par le maître d'œuvre pour traiter avec elle. Un jugement devrait être prochainement rendu quant à la situation de l'entreprise.

Fabrice DELCUSE, adjoint à l'animation, précise que cette salle a reçu l'agrément de l'organisme Cinéligue. On pourra donc y diffuser des films récents (6 semaines après leur sortie dans les salles).

D'autre part, le Conseil choisit le modèle de chaises qui seront achetées au nombre de 100 et au prix unitaire H.T. de 36,00 €.

Projet de lotissement

M. le maire expose que M. PIRLET, responsable du promoteur « Le Clos de la Bergerie », lui a signalé que, pour l'instant, il n'y avait pas d'engouement pour l'achat des parcelles par les particuliers. Toutefois, certains constructeurs seraient intéressés et le conseil émet un avis favorable à l'édification, dans ce lotissement, de constructions à ossature bois.

D'autre part, le conseil, au vu du cahier de recommandations architecturales et paysagères établi lors de l'élaboration de la carte communale, émet, à l'unanimité, un avis défavorable au projet d'implantation d'une maison de type « chalet de vacances » sur une parcelle dans le centre du village, près de l'église.

Vente de la discothèque « Le Vinyl »

M. Frédéric DESEILLE a cessé son exploitation de l'établissement en tant que discothèque. M. le maire précise qu'il n'a pas pris position au sujet de la pétition lancée contre la reprise de l'exploitation par un acquéreur. Finalement, un particulier a acheté la propriété pour y établir un cabinet de prothésiste dentaire, voire un atelier et/ou une galerie de peinture. M. le maire expose aussi qu'il a émis un avis favorable au projet de demande de transfert de la licence IV vers un restaurant de Montreuil-sur-Mer ; mais la décision d'accorder le transfert est du ressort du Préfet.

Renumérotation des habitations

M. le maire donne lecture du courrier d'un particulier exposant que ce projet va entraîner pour lui des frais et qu'il adressera la facture à la mairie. Avant de lancer le projet, il faudra assister les particuliers au sujet des démarches à effectuer auprès des administrations.

Doit-on effectuer la renumérotation de toutes les rues ou seulement de celles qui ont vu l'implantation de nombreuses habitations? La question est lancée ...

Contact a été pris avec un responsable de La Poste, M. Vincent APONTE, pour étudier avec lui et avec M. Michel MARIETTE, conseiller municipal en charge du projet, la meilleure solution technique.

Extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

